

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 18.01.2021
 Date d'affichage du compte-rendu : 29.01.2021
 Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27
 Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 27

Le vingt-cinq Janvier deux mille vingt et un, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Fabrice MICHELET Maire, M. Christian AUBERT 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Claire VEQUE 2^{ème} Adjoint, M. Jean WAROUX 3^{ème} Adjoint, Mme Sophie ROBION 4^{ème} Adjoint, M. Patrick PETIT 5^{ème} Adjoint, Mme Nicole BETTAN 6^{ème} Adjoint, M. Claude PAPOT 7^{ème} Adjoint, Mme Annie GONNORD 8^{ème} Adjoint, Mme Monique PARICHAUT, Mme Amanda HOLMES, M. Francis GRIFFAULT, M. Patrick COIRAUT, Mme Patricia DUFOUR, M. Christian GOUJEAU, M. Pascal TRUTEAU, Mme Hélène ACE, M. Frédéric WATTEBLED, M. Pascal QUINTELIER, M. Rodolphe FOURRÉ, M. Patrice BAUDOUIN, Mme Angélique BOURSIER, Mme Christelle BIET, Mme Marie KOHLER et Mme Claire DURQUETY.

ETAIENT ABSENTS : M. Henri MOINARD et Mme Sylvie MAGNAIN qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place, à Mme Marie-Claire VEQUE et M. Patrick COIRAUT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Annie GONNORD

Monsieur le Maire accueille l'assemblée et souhaite à chacun une bonne année et espère pour le Conseil Municipal, une année 2021 placée sous le signe d'un travail efficace et du bien vivre ensemble.

Il présente Vanessa Magnan arrivée au service administratif de la mairie depuis le début du mois et lui souhaite la bienvenue dans l'équipe.

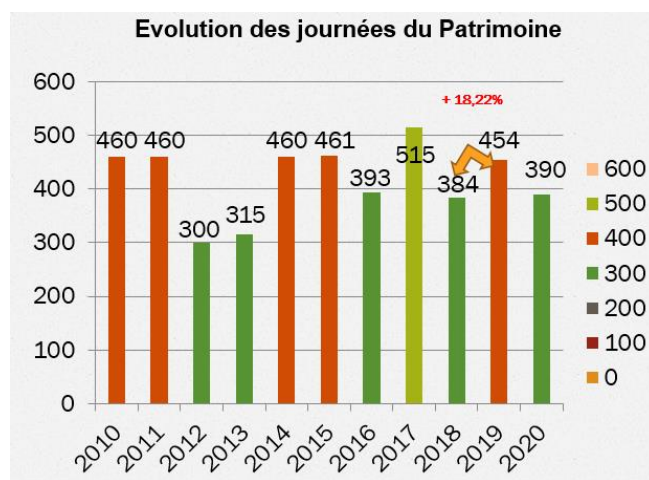
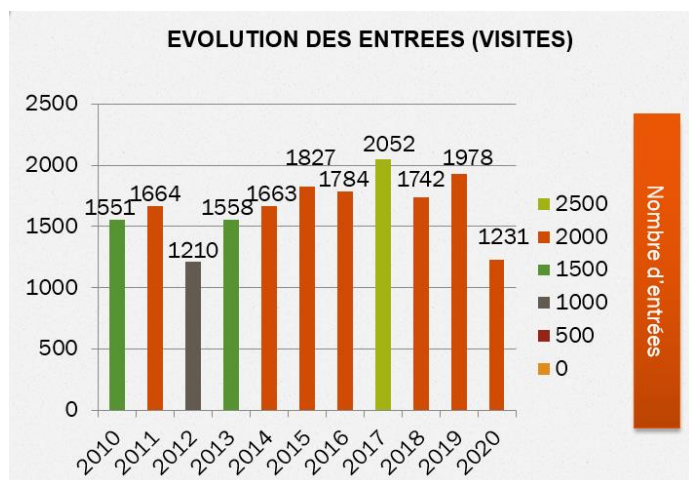
ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

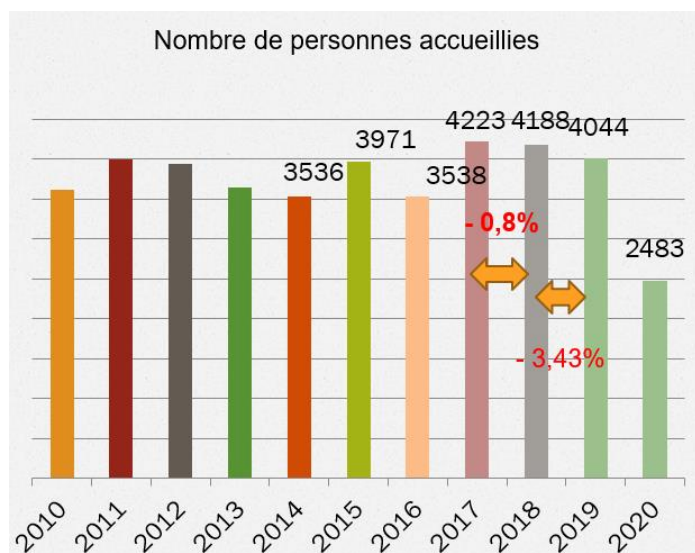
Sans remarque, le compte rendu de la séance du 14 Décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

PRESENTATION DU BILAN DE LA SAISON 2020 DU CHATEAU DE JAVARZAY

Madame Pascaline Ricard agent chargée de la valorisation du patrimoine et de la commune est invitée à présenter le bilan de la fréquentation du Château de Javarzay et les divers faits marquants de l'année 2020.

Bien évidemment la crise sanitaire a contribué à une plus forte baisse de la fréquentation du site mais elle était déjà amorcée les années précédentes Les tableaux suivants sont commentés





Répartition groupes / individuels

Années	Groupes	Individuels	Total
2014	72	1591	1663
2015	247	1580	1827
2016	117	1667	1784
2017	339	1713	2052
2018	340	1402	1742
2019	196	1782	1978
2020	71	1160	1231

Répartition des visiteurs en 2020

Total Visiteurs Français	778
Total Visiteurs étrangers	61
Total Visiteurs JDP	390
Total Visiteurs gratuits	41
Total des visiteurs 2020	1231

EVOLUTION DU PARC INFORMATIQUE ET DE SA GESTION

Madame Sophie Robion présente ce dossier

Madame Robion expose les enjeux destinés à améliorer les conditions de travail actuelles : adaptation du parc informatique actuellement en décalage par rapport aux besoins (matériel – utilisation des logiciels-métier ...), amélioration de la sécurisation des données, accès à distance pour le travail depuis les mairies déléguées dans lesquelles les permanences sont maintenues et également dans le cadre du télétravail, nécessaire lien entre services....

La Société Rex Rotary qui avait spontanément démarché la collectivité, a présenté une offre.

Après un débat quant aux prestations et au devis, il est proposé d'ajourner le dossier et de procéder à une consultation plus étendue afin de pouvoir établir un comparatif. Un groupe de travail sera constitué pour l'étude des futures offres.

ACHAT DE MATERIEL TECHNIQUE

Monsieur Christian Aubert présente ce dossier

Pour faire suite aux conclusions de la commission Patrimoine d'une part et aux besoins identifiés par les services techniques, une consultation a été lancée avant même d'attendre le vote du budget, compte tenu de la saison qui arrive. Un cahier des charges élaboré par Corinne Buzard Responsable des Services Techniques, Roddy Fortin Responsable du Pôle Gestion des Espaces Publics, a été finalisé par la commission finances pour le lancement d'une consultation concernant l'achat d'un combiné, d'une tondeuse autoportée et d'une débroussailleuse.

Les offres ont été examinées par Corinne Buzard Responsable des Services Techniques, Roddy Fortin Responsable du Pôle Gestion des Espaces Publics et par la commission Finances. Monsieur Aubert commente la proposition de choix basée sur les critères de sélection annoncés : Tarif 70% et Valeur technique 30%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide ainsi la proposition de la commission :

- **Tondeuse autoportée (homologuée route) :**
3 offres conformes au cahier des charges – Offre de HDM de Melle (79) retenue pour un montant de 21 667 € HT
- **Débroussailleuse :**
2 offres conformes au cahier des charges – Offre de Billaud Segeba de Prahecq (79) pour un montant de 8 200 € HT
- **Combiné bois (dégauchisseuse, raboteuse, scie circulaire, toupie) :**
1 offre recevable de GEDIMO de Carquefou (44) pour un montant de 7 413 € HT avec un montant de reprise du matériel actuel de 800 € net

Monsieur Aubert répond aux questions concernant notamment les pratiques comptables (pas de pratique communale des amortissements – utilisation de l'autofinancement dégagé par la commune pour des achats d'équipements) et Monsieur Patrick Petit souligne que chaque fournisseur s'est engagé à prêter une tondeuse ou une débroussailleuse, en cas de panne du matériel vendu.

PLAN LUMIERE : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF

Madame Nicole Bettan présente ce dossier

Madame Bettan rappelle la chronologie de ce dossier inscrit dans le projet de Mise en lumière des Petites Cités de Caractère initié par le Conseil Départemental des Deux-Sèvres :

- 19 sept 2020 : attribution par le Conseil Municipal, du marché de maîtrise d'œuvre à « Quartiers Lumière »,
- 25 novembre : réunion commune avec Quartiers Lumière et les 4 communes du sud Deux-Sèvres (Celles sur Belle, Chef-Boutonne, La Mothe St Héray et Melle),
- 26 novembre : essais place Cail qui a été choisie pour accueillir cet aménagement, en présence des élus,



- 8 janvier 2021 : présentation aux élus, de l'APD par Quartiers Lumière en visio.

Madame Bettan commente cet Avant-Projet-Détaillé ainsi synthétisé et s'intégrant dans une démarche de valorisation de la Place Cail et de baisse de la consommation d'énergie (leds) donnant ainsi une véritable identité lumière au centre-bourg :

- La mise en lumière des halles et du patrimoine (projection d'image type gobo au sol)
- Eclairage de la halle (charpente, piliers),
- Eclairage de la fontaine, éclairage sur façades (centre culturel) et sur la toiture des halles,
- Possible éclairage de voile coloré et dynamique pour événements,
- Projections d'images fixes au sol,
- Remplacement de lanternes sur plusieurs propriétés aux abords de la place,
- Remplacement des 2 mâts d'éclairage situés devant le magasin U

Monsieur le Maire indique que le plan de financement actualisé pour tenir compte de l'absence de travaux de VRD initialement envisagés, et des rajouts discutés et rajoutés par les élus lors de la présentation du 8 janvier (éclairage sur la façade du centre culturel) est cependant maîtrisé puisque la part communale est réduite de 34 650 € à 25 850 €

L'assemblée échange sur ce projet qui reçoit un accueil favorable puisqu'il correspond aux objectifs de la collectivité pour la valorisation du patrimoine et la dynamique du centre bourg. Des précisions seront à apporter après concertation avec Monsieur Buffeteau architecte conseil de la collectivité et les riverains de la Place Cail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide l'Avant-Projet- Détaillé du Plan Lumière de la Place Cail tel que présenté par le maître d'œuvre Quartiers Lumière
- Valide le plan de financement prévisionnel ainsi établi :

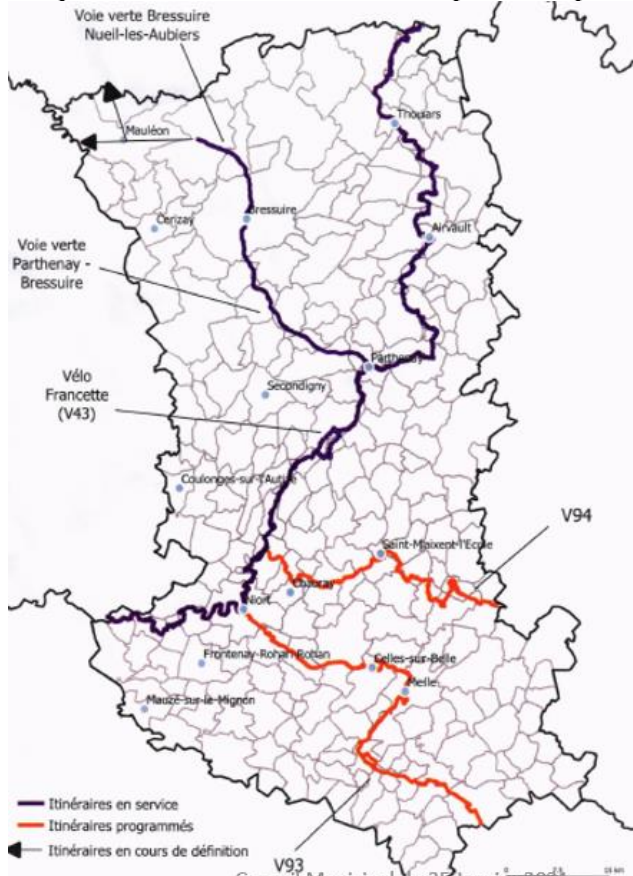
DEPENSES		RECETTES	
Eclairage	119 837,79 €	Conseil Départemental	60 000,00 €
VRD / Elec	- €	Etat	50 000,00 €
maîtrise d'œuvre	15 580,00 €	Contrat ruralité	26 656,72 €
Total HT	135 417,79 €	FCTVA	26 656,72 €
TVA	27 083,56 €	autofinancement	25 844,63 €
Total TTC	162 501,35 €		162 501,35 €

- Autorise le lancement de la consultation et fixe les critères de sélection des offres suivants : Prix 40% et Valeur technique 60%

MISE EN PLACE D'UN PARCOURS CYCLISTE AVEC MELLE ET MARCILLÉ

Madame Nicole Bettan et Madame Helen Ace présentent ce dossier

Suite aux travaux du groupe de travail formé avec quelques représentants de Melle et de Marcillé, le tracé de la boucle déjà évoquée en réunion de conseil municipal et complétant localement le tracé V93 est présentée et commentée.



Rappel du tracé V93



Projet de circuit pour boucler avec la V93

Madame Bettan rappelle que l'objectif de cette boucle est de permettre aux cyclistes du territoire de profiter de ce tracé V93 complété par un circuit sur les communes de Chef-Boutonne, Melle et Marcillé afin de constituer une boucle d'environ 58 kms. Madame Ace ajoute qu'une réflexion est en cours pour lui donner un nom afin de le distinguer du tracé V93

Des réunions seront prochainement organisées pour finaliser le besoin logistique de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide ce tracé complémentaire à la V93.

Monsieur le Maire remercie les élus pour le travail mené.

CONVENTION D'UTILISATION DU TERRAIN RECEMMENT ACQUIS AUX VAUX

Monsieur le Maire présente ce dossier.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a acheté 2 parcelles aux Vaux, un four se trouvant sur l'une d'elles. Monsieur Patrick Petit a exploité ces parcelles jusqu'à présent et il est proposé de l'autoriser à continuer.

Il précise que l'offre lui avait été faite par les propriétaires de les acheter mais que l'opportunité pour la collectivité de le faire dans le cadre de sa démarche de préservation du petit patrimoine, lui a semblé plus opportune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants (Monsieur Patrick Petit concerné ne prend pas part au vote) :

- **Autorise Monsieur Patrick Petit à continuer à exploiter lesdites parcelles, dans le cadre d'une mise à disposition gratuite sous réserve qu'il entretienne le terrain et les talus. Il est précisé que les terrains devront rester en pré naturel.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante pour une durée indéterminée avec la faculté pour les parties de la dénoncer avec un préavis de 3 mois.**



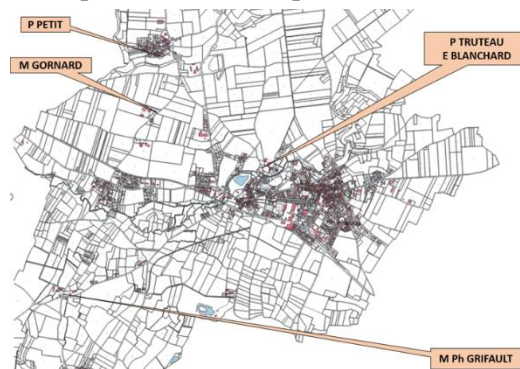
CONVENTIONS AVEC PLUSIEURS AGRICULTEURS POUR LA GESTION DU PRODUIT DES TONTES

Monsieur Patrick Petit présente ce dossier

La Commission Patrimoine sur proposition des services techniques, a réfléchi à une meilleure gestion des équipements. A cet effet et afin de limiter les déplacements et déperditions de temps de travail et par ailleurs de ne plus utiliser le terrain communal situé Route de Gournay qui ne correspond plus aux préconisations réglementaires, plusieurs agriculteurs ont été sollicités pour réceptionner les produits des tontes sur leurs tas de fumier. Il est proposé de signer une convention formalisant ce partenariat.

Marie Kohler pose la question de la faisabilité d'une unité de méthanisation locale, ce qui n'est pas envisageable car les conditions de ce dispositif ne correspondent pas au contexte. Elle salue ce partenariat et propose de rencontrer les agriculteurs pour valoriser et promouvoir leur activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise la signature d'une convention de partenariat avec les agriculteurs suivants qui autorisent ainsi le dépôt du produit des tontes de la commune



OUVERTURE D'UN POSTE AU SERVICE GESTION DES ESPACES PUBLICS

Madame Sophie Robion présente ce dossier

Madame Robion rappelle qu'en marge du recrutement en cours sur un poste vacant au service Gestion des Espaces Publics, il a été décidé, dans le cadre d'une réflexion menée pour renforcer et stabiliser le service Gestion des Espaces Publics, de recruter Mme Angélique Coutant actuellement en contrat PEC, à la fin de son contrat, le 9 mars 2021.

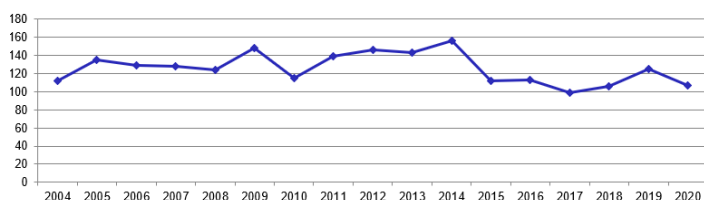
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de créer le poste correspondant sur le grade d'adjoint technique territorial à plein temps à compter du 1^{er} mars 2021 pour pouvoir la nommer stagiaire.

REGLEMENT DE LA PECHE DANS L'ETANG DE JAVARZAY POUR LA SAISON 2021

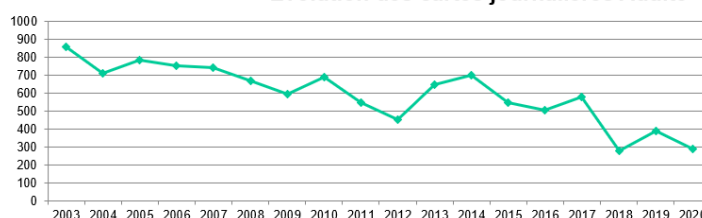
Madame Annie Gonnord présente ce dossier

Madame Gonnord présente le bilan de la saison 2020 de la pêche dans l'étang du Château de Javarzay :

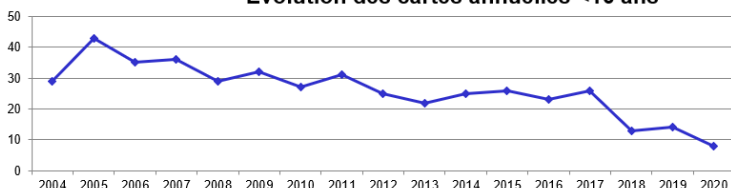
Evolution des Cartes annuelles Adulte



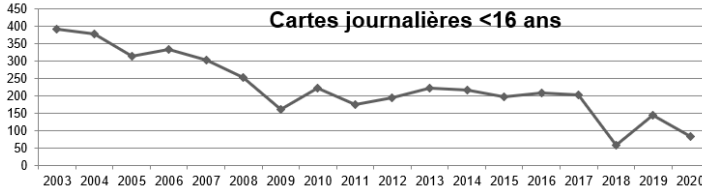
Evolution des cartes journalières Adulte



Evolution des cartes annuelles <16 ans



Cartes journalières <16 ans



Cette baisse de fréquentation est liée plus spécifiquement aux dispositions prises dans le cadre de la crise sanitaire. Les élus échangent quant à l'empoisonnement (choix des poissons), son évolution, les solutions prises pour oxygéner l'étang suite au problème rencontré en septembre dont Monsieur Patrick Petit a fait la présentation.

Puis Madame Gonnord commente le projet de règlement de pêche 2021 soumis, au préalable, au Président et à quelques responsables de l'association PECH lors d'une réunion en présence de plusieurs élus.

Les propositions de modifications concernent les points suivants :

- OUVERTURE :** Samedi 27 Février 2021 à 8 H, uniquement pour les détenteurs de cartes annuelles
Dimanche 28 Février 2021 à 8 H pour tous les pêcheurs.
- FERMETURE :** Lundi 29 Novembre 2021 à 20 H pour les cartes journalières
Dimanche 12 Décembre 2021 à 20 H pour les pêcheurs détenteurs d'une carte annuelle.
- HORAIRES :**
- du 27 Février au 16 Mai 8 H à 20 H
 - du 17 Mai au 12 Septembre 7 H à 23 H
 - du 13 Septembre à la fermeture 8 H à 20 H

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 26 voix (1abstention) adopte le règlement de la pêche dans l'étang du château de Javarzay 2021, après avoir décidé du maintien des tarifs 2020 pour 2021 :

TARIF DES CARTES :

Carte annuelle adulte	68 €	Carte journalière adulte	8 €
Carte annuelle moins de 16 ans	34 €	Carte journalière moins de 16 ans	4 €

(pour les jeunes nés après le 1^{er} janvier 2006).

Gratuité pour les enfants de moins de 6 ans (nés après le 1er janvier 2016) avec une ligne sans moulinet.

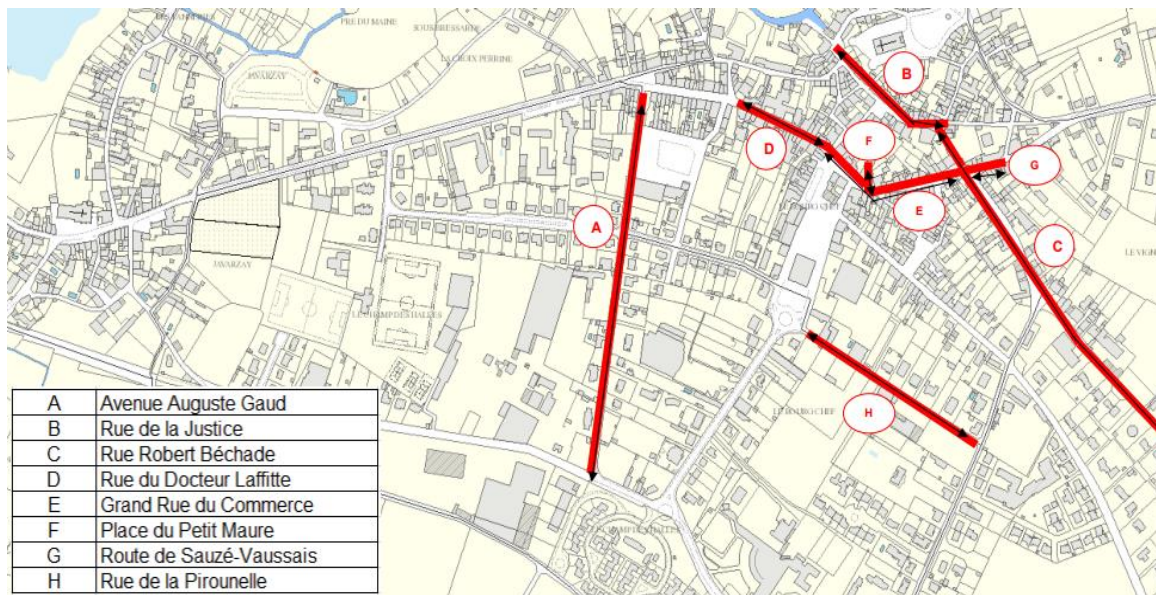
**PRESENTATION DE LA REFLEXION MENEES POUR LA RENOVATION DES VOIRIES
DE LA COMMUNE HISTORIQUE DE CHEF-BOUTONNE**

Monsieur Patrick Petit présente ce dossier

Dans les différentes réunions de la commission développement, il avait été convenu de réaliser un schéma directeur pour rénover la voirie du bourg de Chef-Boutonne.

Un diagnostic rapide (eau, assainissement, présence des réseaux électriques et téléphoniques en aérien, état voirie) a été réalisé par les différents concessionnaires, de manière à avoir une connaissance de l'état des tronçons et pouvoir prioriser eu égard à l'état et au chiffrage à venir dans le cadre de l'enveloppe dédiée.

La commission Patrimoine s'est ensuite positionnée en faisant une première sélection de 16 voies parmi lesquelles 8 seraient priorisées :



Monsieur Patrick Petit commente cette sélection et répond aux interrogations des élus.

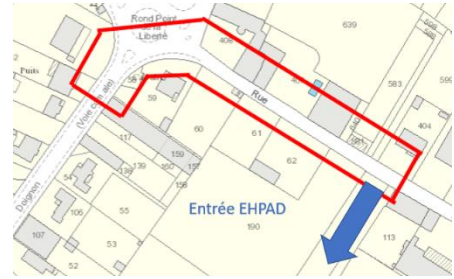
Les élus s'accordent sur la nécessité de considérer la voirie aux abords de la Place Pré de part et d'autre de la Place et dans un contexte plus général d'aménagement. En effet il est projeté de faire de cette Place un espace pédagogique actuellement au stade d'étude par les services (installation d'un rucher avec d'autres aménagements sur la biodiversité).

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché à bons de commande 2019-2022 est signé avec l'entreprise Delaire, à raison de 100 000 € HT par an en moyenne. Compte tenu des opérations réalisées en 2020 et en cours (Rue de l'Huilerie : 133 000 € HT et Rue de la Justice Place du Petit Maure et rue du Vieux Limort : 160 000 € HT), afin de rééquilibrer le marché à bons de commande, il est proposé de retenir en priorité le tronçon de la Rue de la Pirounelle moins couteux et en cohérence au niveau de la date, avec les travaux de construction du nouvel EHPAD.

Après avoir longuement échangé, sur proposition de la commission la méthodologie est ainsi établie pour l'avancement du dossier :

- Vérifier précisément l'état des réseaux sur les tronçons fléchés ci-dessus de A à H en intégrant en plus, la zone globale de la Place Pré comme souhaité.
- Faire une étude approfondie des zones retenues en sollicitant le concours de l'agence départementale ID79
- Disposer d'un chiffrage à valider au plus tôt, pour la mise en place d'un schéma directeur pour la rénovation des voiries fin d'année 2021.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide d'ores et déjà l'effacement de réseaux sur la zone ainsi définie :



EFFACEMENT DE RESEAUX DE LA RUE DU VIEUX LIMORT

Les travaux d'effacement de réseaux Rue du Vieux Limort, Rue de la Justice et Place du Petit Maure avancent comme prévu. Cependant, il est souligné que le passage des fourreaux dans la rue du Vieux Limort nécessite le remplacement des pavés sur la partie centrale de la rue par du béton désactivé. Le recours à un brise roche non prévu dans le marché des travaux d'effacement des réseaux, est donc nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide la plus-value correspondante de 3 076 € HT et autorise la signature de l'avenant correspondant avec l'entreprise Delaire titulaire du marché.

Mme Monique PARICHAUD annonce son départ et quitte la séance.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION FIXANT LES MODALITES DU DISPOSITIF « PETITE VILLE DE DEMAIN »

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la candidature de Chef-Boutonne a été retenue pour faire partie du dispositif « Petites Villes de Demain ». Ce dispositif cible les collectivités de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité. Le projet d'aménagement de l'îlot central de la Place Cail, s'intègre parfaitement dans cet objectif.

Une réunion à laquelle était également conviée les 4 autres communes du territoire communautaire ainsi labellisées, s'est tenue à Melle, le 13 janvier avec les services de l'Etat, Préfecture et DDT et de la Communauté de Communes Mellois en Poitou.

« Petites villes de demain » propose aux communes concernées, un cadre de travail et une méthode partenariale qui rassemblent au coté des services de l'Etat, outre le Conseil Départemental et/ou Régional, un grand nombre de partenaires nationaux contribuant à la réussite des projets envisagés.

Une convention de partenariat doit pour cela être signée afin de :

- officialiser le partenariat entre l'Etat et les communes concernées
- préciser l'engagement respectif et collectif des parties en déterminant les modalités d'organisation des collectivités bénéficiaires (installation d'un Comité de Projet, suivi du dossier par un Chef de projet dont l'Etat assurerait 75% du financement..)
- lister les stratégies projets et opérations en cours ou à engager concourant à la revitalisation (documents d'urbanisme de planification et de valorisation du patrimoine, contrat territoriaux, projets de territoire....)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord de principe pour la signature de ladite convention dont les termes seront précisés notamment en ce qui concerne le recrutement du chef de projet par la Communauté de Communes Mellois en Poitou et la répartition du différentiel (soit 25%) restant à charge des 5 collectivités signataires (Melle, Sauzé-Vaussais, Brioux, Lezay et Chef-Boutonne).

Le Conseil Municipal cautionne le fait qu'il convient de négocier avec l'Etat, le financement d'au moins un 2^{ème} chef de projet. Les 5 communes ont la volonté de se regrouper au titre de la cohérence territoriale sans pour autant devoir en pâtir car il sera dédié aux 5.

APPEL A PROJETS FONDS FRICHE DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE

A l'occasion de la réunion évoquée dans le sujet précédent, une information a été donnée quant à l'existence d'un fonds consacré au financement du recyclage de friches et de fonciers déjà artificialisés, dans le cadre de projets d'aménagement urbain de revitalisation des centres-villes et de relocalisation des activités.

Le projet d'aménagement de l'îlot central de la Place Cail en cours d'élaboration, correspond tout à fait à cet objectif étant par ailleurs précisé que pour être éligibles, les projets devront être suffisamment matures afin de permettre un engagement des crédits du fonds d'ici fin 2021, pour la première édition 2020/2021.

Les lauréats bénéficieront de subventions pour les projets d'aménagement de friches dont les bilans économiques sont déficitaires après prise en compte des subventions publiques, malgré la recherche et l'optimisation de tous les autres leviers d'équilibre.

Monsieur le Maire précise qu'à l'occasion de la réunion organisée avec les financeurs potentiels du projet communal, l'Etablissement Public Foncier a lui aussi annoncé des facilités financières envisageables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le dépôt d'un dossier d'appel à projets de l'Etat « Recyclage Foncier des Friches » au titre du projet d'aménagement de l'ilot central de la Place Cail.

SPIC RESEAU DE CHALEUR – AUTORISATIONS BUDGETAIRES AVANT LE BUDGET PRIMITIF 2021

Sur proposition de la commission finances, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à passer les écritures (Dépenses-Recettes) avant le vote du budget primitif 2021. Les comptes concernés par les 1ères écritures de l'année sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

- Cpte 011 : 20 000 €
- Cpte 66 : 2 000 €

Recettes

- Cpte 70 : 22 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

- Cpte 16 : 5 000 €

RELEVES DE DECISIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES

Patrick Petit : Commission Patrimoine :

- Présentation du S.I.V.U a été faite à la dernière réunion de la commission.
- Pas de remarques particulières sur les travaux de commission en cours.

Sophie Robion : Commission Ressources Humaines

- La prochaine réunion de la commission est confirmée le 15 février 2021.
- Les auditions pour le poste GEP sont programmées le 3 février 2021.

Nicole Bettan : Commission sous-groupe Muséographie du Château

- Le travail continue pour déterminer les modalités d'ouverture après les travaux en cours.

Annie Gonnord : Commission Animation

- Les sous-groupes « Bicentenaire de la foire » et « Vie de Quartiers » poursuivent leurs travaux.

Jean Waroux : Commission Développement

- La commission Développement est convoquée pour une réunion le 1^{er} février 2021 pour une synthèse des travaux menés par les sous-groupes.

Christian Aubert : Commission Finances

La commission Finances est convoquée pour une réunion le 9 février 2021.

Marie-Claire Veque : CCAS

Le lancement de l'action Mobilibus est retardé par le contexte sanitaire. Les circuits ont été établis et testés.

Claude Papot :

Le dossier concernant l'aménagement de la maison de Tillou se finalise avec le Maître d'œuvre et les services techniques
Bilan de la campagne de lutte contre les pigeons. Le devis complémentaire de 4 560 € HT pour une reconduction de 3 mois supplémentaires afin de réguler plus efficacement, a été accepté.

Questions Diverses - Monsieur le Maire évoque plusieurs sujets avant de clore la séance à 23h :

- Bilan des Investissements effectués par le Bureau Municipal du 4^{tr}im 2020.
- Covid 19 : Bilan des tests régulièrement effectués à l'Ehpad : Pas de nouveaux cas depuis la crise connue en décembre.
- Vaccination : point sur les négociations afin de disposer d'un centre à Melle. Volonté d'avoir 2 autres points sur le Pays Mellois.
- Nanteuil en Vallée Petite Cité de Caractère : Bilan de la visite effectué avec les élus volontaires et M. Franck Buffeteau.
- Rencontre élus et M. Franck Buffeteau le 6 février après midi, pour réfléchir sur le projet du mandat.
- Personnel communal : Monsieur Julien Champion électricien recruté à compter du 1^{er} février 2021, ne viendra pas car il a trouvé un emploi plus proche de son domicile - Réflexion pour une solution temporaire avec les artisans locaux pour pallier aux besoins en l'absence de personnel habilité.
- Prochaine réunion du CM le 22.02.2021.

Monsieur Patrick Coirault distribue à chacun le livret du FC Boutonnais.

Ainsi délibéré en mairie de Chef-Boutonne, le 25 Janvier 2021

La secrétaire de séance,
Annie Gonnord

Le Maire,
Fabrice Michelet